



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La Rectrice de l'Académie de Limoges

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/n° 2020-25

- **vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat et notamment son article 22 bis ;
- **vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- **vu** l'arrêté ministériel du 29 janvier 2020 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de LIMOGES

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission de sélection des candidatures pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de l'année 2020, est composée comme suit :

Présidente : Madame Nathalie MASSOT, Responsable de la DPAE- RECTORAT de Limoges

membres de la commission :

Madame Sandra Masfranc, AAE Lycée Turgot
Monsieur Christophe JAMET, Technicien territorial – Conseil départemental de Haute-Vienne
Madame Isabelle PHILIPONNET – DGSA DRH Adjointe– Université de Limoges
Monsieur Olivier Monteil, SAENES Classe exceptionnelle Collège B Palissy St Léonard de Noblat-
Madame Stéphanie Coudert – Cat A - Responsable du service des personnels BIATSS
Université de Limoges

Article 2 :

La commission d'audition des candidats est composée de 2 sous commissions :

Sous commission 1 : Mme Nathalie Massot, Mme Stéphanie Coudert, M Olivier Monteil

Sous commission 2 : Mme Isabelle Philipponnet, Madame Sandra Masfrand, M Christophe Jamet

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 15 juin 2020

La rectrice
Anne LAUDE

Ampliations délivrées à :

- Président de jury
- Vice-Président
- Dossier session

Pour ampliation,

La Responsable de la division
des examens et concours


Marylène VALAGEAS